



## Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 23 Avril 2026

Date de convocation : 17 Avril 2026

### Présents :

Monsieur Michel BOUTANT - Madame Marie CHANTAL DUFRONT - Monsieur Eric QUINTANE –  
Madame Marie Jo BUHAJ - Monsieur Pascal BIGOT - Madame Sandrine JUDDE - Madame Christine DOUZENEL  
- Monsieur Axel-Romain BERNARD - Madame Annick DESSOLA - Madame Bernadette DIDIER -  
Monsieur Alain PERCHE - Madame Nadia MOREL - Monsieur Marc CAHU - Monsieur José DELIAS -  
Monsieur Vincent DELAHAYE - Madame Béatrice GANTEILLE - Monsieur Jean Philippe VERGER - Madame  
Maud PAULMIER

Absent et Excusé : Monsieur Stéphane LOISEAU

Pouvoir : Monsieur Stéphane LOISEAU a donné pouvoir à Monsieur Michel BOUTANT

Secrétaire de séance : Madame Sandrine JUDDE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00, le quorum étant atteint.

Il énonce l'ordre du jour comme suit :

Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 31 Mars 2026.

1. Délibération relative à l'adoption des Comptes Financiers Uniques des Budgets Principal et Annexe - Assainissement.
2. Délibération relative à l'Affectation des Résultats des Budgets Principal et Annexe - Assainissement.
3. Délibération relative à la signature de la Convention 2026 entre la Fondation 30 millions d'amis et la Commune pour l'opération « Stérilisation et Identification des chats libres sauvages ».
4. Délibération relative à la création d'un emploi permanent sur le fondement de l'article L 332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique.
5. Délibération relative à la modification du tableau des effectifs et des emplois
6. Délibération relative à la Décision Modificative N°2 du Budget Principal.
7. Délibération relative à la Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Assainissement.
8. Délibération relative à l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal
9. Questions et informations diverses.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des votants (dix-neuf)

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des votants le Compte-Rendu de la séance du 31 Mars 2026 du Conseil Municipal.

Avant d'examiner les Délibérations relatives aux Comptes Financiers Uniques (CFU) des Budget Principal et Annexe, Monsieur Le Maire a souhaité rappeler à l'Assemblée que le CFU correspond à la fusion du Compte Administratif (Document émanant de l'Ordonnateur retraçant la gestion annuelle de la Collectivité) et du Compte de Gestion (Document émanant du Comptable Public retraçant la gestion annuelle de la Collectivité).

Il a pu être mis en œuvre depuis la réforme issue du Décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements : la M57.

Ce décret précise les conditions d'application de l'ordonnance n°2025-526 relative à la généralisation du compte financier unique.

### 1. Délibération relative à l'adoption des Comptes Financiers Uniques des Budgets Principal et Annexe - Assainissement

D\_2026\_04\_01

Le Compte Financier Unique du Budget Principal a été présenté par Madame Marie Jo BUHAJ.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES		239 021,86 €	68 934,82 €		68 934,82 €	239 021,86 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	1 723 816,56 €	1 902 901,63 €	329 121,84 €	266 567,85 €	2 052 938,40 €	2 169 469,48 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1 723 816,56 €</b>	<b>2 141 923,49 €</b>	<b>398 056,66 €</b>	<b>266 567,85 €</b>	<b>2 121 873,22 €</b>	<b>2 408 491,34 €</b>
RESULTATS DE L'EXERCICE/CLOTURE		418 106,93 €	131 488,81 €			
RESTES A REALISER			24 069,71 €		24 069,71 €	
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>418 106,93 €</b>	<b>155 558,52 €</b>		<b>24 069,71 €</b>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>418 106,93 €</b>	<b>155 558,52 €</b>			<b>262 548,41 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'adopter le Compte Financier Unique du Budget Principal pour l'exercice budgétaire 2025.

Présents : 18

Votants : 17

Pour : Madame Marie-Jo BUHAJ, Monsieur Alain PERCHE, Madame Sandrine JUDDE, Monsieur Eric QUINTANE, Madame Marie-Chantal DUFRONT, Monsieur José DELIAS, Madame Annick DESSOLA, Monsieur Marc CAHU, Madame Nadia MOREL, Monsieur Vincent DELAHAYE, Madame Bernadette DIDIER, Madame Béatrice GANTEILLE, Monsieur Pascal BIGOT, Madame Christine DOUZENEL, Monsieur Axel-Romain BERNARD.

Contre : 0

Abstentions : Monsieur Jean-Philippe VERGER, Madame Maud PAULMIER.

#### D\_2026\_04\_02

Le Compte Financier Unique du Budget Annexe Assainissement a été présenté par Madame Marie Jo BUHAJ.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT	DEPENSES/DEFICIT	RECETTES/EXCEDENT
RESULTATS REPORTEES		48 134,86 €	23 892,77 €		23 892,77 €	48 134,86 €
OPERATIONS DE L'EXERCICE	92 301,99 €	109 466,00 €	101 058,23 €	110 266,65 €	193 360,22 €	219 732,65 €
<b>TOTAUX</b>	<b>92 301,99 €</b>	<b>157 600,86 €</b>	<b>124 951,00 €</b>	<b>110 266,65 €</b>	<b>217 252,99 €</b>	<b>267 867,51 €</b>
RESULTATS DE L'EXERCICE/CLOTURE		65 298,87 €	14 684,35 €			50 614,52 €
RESTES A REALISER				19 827,50 €		19 827,50 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>65 298,87 €</b>	<b>5 143,15 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>70 442,02 €</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>65 298,87 €</b>	<b>5 143,15 €</b>			<b>70 442,02 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé

- D'adopter le Compte Financier Unique du Budget Annexe Assainissement pour l'exercice budgétaire 2025.

Présents : 18

Votants : 17

Pour : Madame Marie-Jo BUHAJ, Monsieur Alain PERCHE, Madame Sandrine JUDDE, Monsieur Eric QUINTANE, Madame Marie-Chantal DUFRONT, Monsieur José DELIAS, Madame Annick DESSOLA, Monsieur Marc CAHU, Madame Nadia MOREL, Monsieur Vincent DELAHAYE, Madame Bernadette DIDIER, Madame Béatrice GANTEILLE, Monsieur Pascal BIGOT, Madame Christine DOUZENEL, Monsieur Axel-Romain BERNARD.

Contre : 0

Abstentions : Monsieur Jean-Philippe VERGER, Madame Maud PAULMIER.

## 2. Délibération relative à l'Affectation des Résultats des Budgets Principal et Annexe - Assainissement

### D\_2026\_04\_03 – Budget Principal

Reports : 2024

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -68 934,82 € (A)

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 239 021,86 € (E)

Soldes d'exécution : 2025

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : -62 553,99 € (B)

266 567,85 – 329 121,84

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 179 085,07 € (F)

1 902 901,63 – 1 723 816,56

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 24 069,71 € (C)

En recettes pour un montant de : 0,00 € (G)

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 155 558.52 € D = A+B+C

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'Assemblée Délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 155 558.52 € (D)

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 262 548.41 € E+F+G-D

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé

- D'adopter l'affectation des résultats comme ci-dessus présenté.

Présents : 18

Votants : 19

Pour : Monsieur Michel BOUTANT, Madame Marie-Jo BUHAJ, Monsieur Alain PERCHE, Madame Sandrine JUDGE, Monsieur Eric QUINTANE, Madame Marie-Chantal DUFRONT, Monsieur José DELIAS, Madame Annick DESSOLA, Monsieur Marc CAHU, Madame Nadia MOREL, Monsieur Vincent DELAHAYE, Madame Bernadette DIDIER, Madame Béatrice GANTEILLE, Monsieur Pascal BIGOT, Madame Christine DOUZENEL, Monsieur Axel-Romain BERNARD.

Contre : 0

Abstentions : Monsieur Jean-Philippe VERGER, Madame Maud PAULMIER.

#### D\_2026\_04\_04 – Budget Annexe Assainissement

Reports : 2024

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -23 892.77 € (A)

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 48 134.86 € (E)

Soldes d'exécution : 2025

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 9 208.42 € (B)

110 266.65 – 101 058.23

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 17 164.01 € (F)

109 466 – 92 301.99

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 € (C)

En recettes pour un montant de : 19 827.50 € (G)

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 € D = A+B+C

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 € (D)

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 65 298.87 € E+F+G-D

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé

- D'adopter l'affectation des résultats comme ci-dessus présenté.

Présents : 18

Votants : 19

Pour : Monsieur Michel BOUTANT, Madame Marie-Jo BUHAJ, Monsieur Alain PERCHE, Madame Sandrine JUDGE, Monsieur Eric QUINTANE, Madame Marie-Chantal DUFRONT, Monsieur José DELIAS, Madame Annick DESSOLA, Monsieur Marc CAHU, Madame Nadia MOREL, Monsieur Vincent DELAHAYE, Madame Bernadette DIDIER, Madame Béatrice GANTEILLE, Monsieur Pascal BIGOT, Madame Christine DOUZENEL, Monsieur Axel-Romain BERNARD.

Contre : 0

Abstentions : Monsieur Jean-Philippe VERGER, Madame Maud PAULMIER.

3. Délibération relative à la signature de la Convention 2026 entre la Fondation 30 millions d'amis et la Commune pour l'opération « Stérilisation et Identification des chats libres sauvages »

D\_2026\_04\_05

Monsieur Le Maire rappelle, qu'en vertu de l'article L211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime, il est habilité à faire capturer les chats non identifiés vivant en groupe puis de les relâcher sur le lieu de capture après avoir procédé à leur identification et stérilisation.

Dossier présenté par Bernadette DIDIER

Elle a indiqué que la gestion des chats errants était délicate et il était impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 en quatre ans.

Elle a souligné que devant l'ampleur de la tâche et le manque de moyens, des associations telles que 30 Millions d'Amis apportent une aide financière non négligeable lors des campagnes annuelles.

Elle a précisé que le conventionnement avec la Fondation 30 Millions d'Amis était une solution qui constituait une alternative au déplacement des colonies de chats ou à leur euthanasie, il présente donc un certain nombre d'avantages :

- Cette Fondation est reconnue par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) En effet, éradiquer une population féline implique son remplacement spontané par d'autres félins sur le même territoire puisqu'il existe un biotope favorable.
- Elle permet une stabilisation de la population féline
- Elle permet de maintenir la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les souris et les rats
- Elle enrayer le problème des nuisances (miaulement, odeurs ...) liés à la surpopulation
- Elle respecte la sensibilité de la population du territoire chabanois devant la vie des animaux de compagnie

Elle a tenu à préciser que la loi ne permettait pas d'empêcher quiconque de les nourrir.

Dans le cadre de cette Convention 2026 relative à la « Stérilisation et Identification des chats libres sauvages », Madame Bernadette DIDIER a indiqué que la Fondation 30 Millions d'Amis s'engageait à financer les actes de stérilisation et d'identification par puce électronique des chats libres sur la base des tarifs maximum suivants :

- 100 € pour les mâles
- 120 € pour les femelles
- 140 € exceptionnellement pour les femelles gestantes
- 140 € exceptionnellement pour les cryptorchidies
- 

Monsieur Le Maire a proposé donc dans un premier temps de signer la Convention 2026 avec la Fondation 30 Millions d'Amis relative à la « Stérilisation et Identification des chats libres sauvages ».

Madame Bernadette DIDIER a poursuivi sa présentation en soulignant que si le Conseil Municipal se positionnait favorablement, un calendrier des actions à mener serait alors établi prévoyant un état des lieux des foyers existants sur le territoire chabanois, une information du public (habitants propriétaires de chats), un inventaire des matériels de trappage avec collaboration d'associations en lien avec diverses espèces d'animaux (chasseurs notamment), la désignation d'un vétérinaire, un lieu calme afin que les félins puissent se reposer après la stérilisation.

Cette campagne nécessiterait le concours de bénévoles intervenant à chaque étape du programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la Convention 2026 avec la Fondation 30 Millions d'Amis relative à la « Stérilisation et Identification des chats libres sauvages » dès sa réception.
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager les différentes démarches permettant l'exécution de ce programme de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages sur le territoire de la Commune de CHABANAIS ;

Présents : 18

Votants : 19

Pour : Monsieur Michel BOUTANT, Madame Marie-Jo BUHAJ, Monsieur Alain PERCHE, Madame Sandrine JUDGE, Monsieur Eric QUINTANE, Madame Marie-Chantal DUFRONT, Monsieur José DELIAS, Madame Annick DESSOLA, Monsieur Marc CAHU, Madame Nadia MOREL, Monsieur Vincent DELAHAYE, Madame Bernadette DIDIER, Madame Béatrice GANTEILLE, Monsieur Pascal BIGOT, Madame Christine DOUZENEL, Monsieur Axel-Romain BERNARD, Monsieur Jean-Philippe VERGER, Madame Maud PAULMIER.

#### 4. Délibération relative à la création d'un emploi permanent sur le fondement de l'article L. 332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique.

D\_2026\_04\_06

Dossier présenté par Madame Marie-Chantal DUFRONT

Monsieur le Maire a rappelé à l'Assemblée qu'il appartenait donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services tout en préservant un équilibre financier optimal.

L'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique stipule que les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement.

Par conséquent il appartient à l'Assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois

Madame Marie-Chantal DUFRONT a indiqué que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> annualisé, correspondant au grade d'Adjoint Territorial d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à compter du 01 Juin 2026.

Elle a rappelé que la Collectivité avait entrepris la réhabilitation du Gymnase communal lors du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2025. Elle a souligné que cette infrastructure serait de nouveau opérationnelle à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Elle a précisé que la logistique ainsi que l'entretien de cet équipement communal seraient confiés à un agent contrairement aux pratiques antérieures puisque notamment l'entretien était externalisé.

Cet agent serait également en charge de missions d'animation auprès des élèves du groupe scolaire sur la pause méridienne, de missions d'entretien des locaux sur le site du groupe scolaire.

Monsieur Le Maire a donc proposé à l'Assemblée :

- la création à compter du 01 Juin 2026 d'un emploi permanent d'Animateur dans le grade d'Adjoint Territorial d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à raison de 35/35<sup>ème</sup> annualisé.

L'agent affecté à cet emploi serait chargé des fonctions suivantes :

- Logistique et de l'entretien du Gymnase
- Animation sur la pause méridienne
- Entretien des locaux du groupe scolaire
- Remplacement d'agents pour nécessité de service

Informations complémentaires :

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, cet emploi pourra être occupé par un contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C par le biais d'un contrat à durée déterminée, pour une durée de 3 ans, compte tenu des motifs suivants : au regard des missions à exercer, ce poste ne peut rester vacant sans que la continuité du service public ne soit rompue ; de plus il requiert certaines aptitudes et qualifications.

Il est à noter que cet emploi est pour partie dépend de la population scolaire.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront fixés par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> Classe - Indice Brut 368 Indice Majoré 367.

La personne recrutée devra justifier du diplôme de Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et détenir des compétences dans le milieu sportif et associatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé

- ✓ D'adopter la proposition de Monsieur Le Maire
- ✓ D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Présents : 18

Votants : 19

**Pour :** Monsieur Michel BOUTANT, Madame Marie-Jo BUHAJ, Monsieur Alain PERCHE, Madame Sandrine JUDGE, Monsieur Eric QUINTANE, Madame Marie-Chantal DUFONT, Monsieur José DELIAS, Madame Annick DESSOLA, Monsieur Marc CAHU, Madame Nadia MOREL, Monsieur Vincent DELAHAYE, Madame Bernadette DIDIER, Madame Béatrice GANTEILLE, Monsieur Pascal BIGOT, Madame Christine DOUZENEL, Monsieur Axel-Romain BERNARD, Monsieur Jean-Philippe VERGER, Madame Maud PAULMIER.

## 5. Délibération relative à la modification du tableau des effectifs et des emplois

D\_2026\_04\_07

Monsieur Le Maire a rappelé à l'Assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque Collectivité ou Etablissement étaient créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'Etablissement.

Monsieur Le Maire a souligné qu'il appartenait donc à l'Assemblée Délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation et de supprimer un poste d'Adjoint Technique suite au départ volontaire (démission) de l'agent en poste.

Monsieur Le Maire a proposé d'adapter le tableau des emplois et des effectifs comme suit :

	FIGURE	STATUT	NATURE DU POSTE	QUOTITE	NOMBRE D'AGENTS
ADMINISTRATIVE	Attaché	Titulaire	Temps Complet	35	1
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère Classe	Titulaire	Temps Complet	32	1
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère Classe	Titulaire	Temps Non Complet	32	1
	Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère Classe	CDD	Temps Non Complet	17H30	1
ANIMATION	Adjoint Territorial d'animation de 1ère Classe	Titulaire	Temps Complet	35	2
	Adjoint Territorial d'Animation	Titulaire	Temps Complet	35	1
	Adjoint Territorial d'Animation	CDD	Temps Non Complet	35	1
POLICE	Garde Champêtre Chef Principal	Titulaire	Temps Complet	35	1
SANITAIRE ET SOCIALE	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1ère Classe	Titulaire	Temps Complet	35	1
	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème Classe	Titulaire	Temps Complet	35	1
	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2ème Classe	CDD	Temps Complet	35	1
TECHNIQUE	Agent de Maîtrise Principal	Titulaire	Temps Complet	35	1
	Adjoint Technique Territorial de 1ère Classe	Titulaire	Temps Complet	35	1
	Adjoint Technique Territorial de 1ère Classe	Titulaire	Temps Non Complet	30	1
	Adjoint Technique Territorial	Titulaire	Temps Complet	35	3
	Adjoint Technique Territorial	Titulaire	Temps Non Complet	32	2
	Adjoint Technique Territorial	Stagiaire	Temps Complet	35	1
	Adjoint Technique Territorial	CDD	Temps Complet	35	1
Equivalent Temps Plein = ETP				17,1	22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01 Mai 2026

Présents : 18

Votants : 19

**Pour** : Monsieur Michel BOUTANT, Madame Marie-Jo BUHAJ, Monsieur Alain PERCHE, Madame Sandrine JUDGE, Monsieur Eric QUINTANE, Madame Marie-Chantal DUFRONT, Monsieur José DELIAS, Madame Annick DESSOLA, Monsieur Marc CAHU, Madame Nadia MOREL, Monsieur Vincent DELAHAYE, Madame Bernadette DIDIER, Madame Béatrice GANTEILLE, Monsieur Pascal BIGOT, Madame Christine DOUZENEL, Monsieur Axel-Romain BERNARD, Monsieur Jean-Philippe VERGER, Madame Maud PAULMIER.

## 6. Délibération relative à la Décision Modificative N°2 du Budget Principal

D\_2026\_04\_08

Monsieur Le Maire a proposé au Conseil Municipal d'adopter dans le cadre de la Décision Modificative N°2 les mouvements budgétaires et les créations d'opérations en section d'investissement comme suit :

### En Section d'Investissement - Dépenses

#### Modifications d'imputation

- Opération « 202606 » Aménagement paysager - ligne budgétaire 21721 basculement sur la ligne budgétaire 2128 (Crédits identiques)
- Opération « 202607 » Achat de robots de tonte - ligne budgétaire 21758 basculement sur la ligne budgétaire 2158 (Crédits supplémentaires)
- Opération « 202608 » Equipement Police Municipale - ligne budgétaire 2188 basculement sur les lignes budgétaires 2051 et 2185 (Crédits rendus)

#### Diminutions de crédits

- Opération « 202604 » Changement Rideaux Métalliques Ateliers Municipaux - Désinscription de 5 950 € sur la ligne budgétaire 2188 seulement 2 rideaux seront changés au cours de l'exercice budgétaire 2026 ; les 2 autres le seront lors de l'exercice budgétaire 2027.
- Opération « 560 » Travaux Restructuration du site de la Piscine - Désinscription de 9 649 € sur la ligne budgétaire 21351 le coût réel des travaux s'élevant à 38 350 €.
- Opération « 202608 » Equipement Police Municipale - Désinscription de 2 449 € sur la ligne budgétaire 2188 la dotation de la police municipale en matériels de verbalisation dématérialisée étant de 2 551 €.

#### Augmentation de crédit

- Opération « 202607 » Achat de robots de tonte - ligne budgétaire 2158 Inscription de crédits supplémentaires 5 349 €

#### Création d'opérations et Affectation de crédits

- Création Opération « 202612 » Achat Nettoyeur Haute Pression Inscription de 5 499 € sur ligne budgétaire 2158.
- Création Opération « 202613 » Financement d'une cellule de refroidissement - Collège Jean-Baptiste DE LA QUINTINIE Inscription de 7 200 € sur ligne budgétaire 20431 – Fonds de concours conformément à la Convention tripartite signée entre la Commune de CHABANAIS, le Collège Jean-Baptiste DE LA QUINTINIE et le Département de la Charente relative à la confection et fourniture de repas, à l'accueil de rationnaires et la mise en place d'une liaison chaude.

		Crédits abondés	Crédits restitués
SECTION INVESTISSEMENT	OPERATION 202606 Aménagement Paysager	2128 : 16 000 €	21721 : 16 000 €
	OPERATION 202607 Achats de robots de tonte	2158 : 10 000 € (21758) + 2 449 € (2188) + 2 900 € (21351)	21758 : 10 000 €
	OPERATION 202608 Equipement de la Police Municipale	2051 : 1 700 € et 2185 : 851 €	2188 : 5 000 €
	OPERATION 202604 Rangement des rideaux métalliques Ateliers Municipaux		2188 : 5 950 €
	OPERATION 560 Restructuration du site de la Piscine Municipale		21351 : 9 649 €
	OPERATION 202612 Achat Nettoyeur Haute Pression	2158 : 5 499 €	
	OPERATION 202613 Fonds de concours Financement Cellule de Refroidissement	20431 : 7 200 €	
		46599	46599

### En Section de Fonctionnement - Dépenses

#### Diminution de crédits

- Ligne budgétaire 6288 Autres services extérieurs : 18 020 €

#### Affectation de crédits

- Ligne budgétaire 6455 Assurance du Personnel : 7 700 € (Régularisation Cotisation Année 2025)
- Ligne budgétaire 60622 Carburants : 3 000 € (Contexte économique)
- Ligne budgétaire 673 Titres annulés sur exercice antérieur : 7 320 €

		Crédits abondés	Crédits restitués
S. FCT	Ligne 6288		18 020,00 €
	Ligne 6455	7 700,00 €	
	Ligne 60622	3 000,00 €	
	Ligne 673	7 320,00 €	
		18 020,00 €	18 020,00 €

### Opération d'ordre entre sections

Parmi les opérations d'ordre qui doivent être à l'équilibre on trouve le 021/023

021 Virement de la section de fonctionnement (Recettes)

023 Virement à la section d'investissement (Dépenses)

Le Budget Primitif du Budget Général faisant apparaître une discordance de 0.01 € ; il est nécessaire de corriger cette erreur est d'affecter 0.01 € au 023 pour être à l'équilibre.

Cette affectation entraîne une diminution de crédit de 0.01 sur la ligne budgétaire 6288 Autres services extérieurs.

Objet	Montant	Chapitre et Article à abonder	Chapitre et Article à désinscrire
Equilibre 021/023	0.01 €	023	62 - 6288

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les termes de la DM2 relative au Budget Principal 2026 en section d'investissement en dépenses et en section de fonctionnement en dépenses comme énoncés ci-dessus.

Présents : 18

Votants : 17

Pour : Madame Marie-Jo BUHAJ, Monsieur Alain PERCHE, Madame Sandrine JUDDE, Monsieur Eric QUINTANE, Madame Marie-Chantal DUFRONT, Monsieur José DELIAS, Madame Annick DESSOLA, Monsieur Marc CAHU, Madame Nadia MOREL, Monsieur Vincent DELAHAYE, Madame Bernadette DIDIER, Madame Béatrice GANTEILLE, Monsieur Pascal BIGOT, Madame Christine DOUZENEL, Monsieur Axel-Romain BERNARD, Monsieur Jean-Philippe VERGER, Madame Maud PAULMIER.

Cette Délibération a donné lieu à des précisions concernant notamment l'organisation du service de restauration pour les élèves ayant opté pour la demi-pension.

Les élèves du groupe scolaire de la maternelle jusqu'à la classe de CE2 prennent leurs repas au restaurant scolaire de la Commune bénéficiant ainsi des repas livrés en liaison chaude et provenant des cuisines du Collège ; les élèves des classes de CM1 et CM2 prennent quant eux leur repas au restaurant scolaire du Collège.

Cette répartition s'explique par le fait que l'équipe municipale précédente avait souhaité pour ces élèves de cours moyen, par souci d'une meilleure intégration à leur arrivée au Collège, de pouvoir prendre leur repas au restaurant du Collège.

Cette initiative a eu une incidence sur les horaires d'entrée en classe : décalage d'un quart d'heure ce qui a généré un quart d'heure d'enseignement en moins en matinée.

Ce quart d'heure reporté sur la période de l'après pause méridienne a suscité une remarque de la part de l'équipe enseignante : les élèves sont moins réceptifs et concentrés l'après-midi.

Des ajustements sont à l'étude, des informations seront transmises lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

7. **Délibération relative à la Décision Modificative N°1 du Budget Annexe Assainissement**  
**D\_2026\_04\_09**

Monsieur Le Maire a indiqué à l'Assemblée que conformément aux règles budgétaires applicables aux budgets principaux ou annexes le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir (1641) doit être inférieur ou égal au montant des ressources propres (10+040 + RAR).

Afin de respecter cette règle budgétaire, Monsieur Le Maire a informé le Conseil Municipal qu'une Décision Modificative devait être prise comme suit :

**En Section d'Investissement - Dépenses**

*Augmentation de crédit*

- Ligne Budgétaire 2158 Autres : 8 000 € (Recettes)

**En Section d'Investissement - Recettes**

*Augmentation de crédit*

- 021 Virement de la Section de Fonctionnement : 8 000 € (Recettes)

**En Section de Fonctionnement - Dépenses**

### Diminution de crédits

- Ligne budgétaire 618 Autres charges externes : 8 000 €

### Augmentation de crédit

- 023 Virement à la Section d'Investissement : 8 000 € (Dépenses)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- D'approuver les termes de la DM1 relative au Budget Annexe Assainissement 2026 en section d'investissement en dépenses et recettes et en section de fonctionnement en dépenses et recettes comme énoncés ci-dessus.

Présents : 18

Votants : 19

Pour : Monsieur Michel BOUTANT, Madame Marie-Jo BUHAJ, Monsieur Alain PERCHE, Madame Sandrine JUDGE, Monsieur Eric QUINTANE, Madame Marie-Chantal DUFRONT, Monsieur José DELIAS, Madame Annick DESSOLA, Monsieur Marc CAHU, Madame Nadia MOREL, Monsieur Vincent DELAHAYE, Madame Bernadette DIDIER, Madame Béatrice GANTEILLE, Monsieur Pascal BIGOT, Madame Christine DOUZENEL, Monsieur Axel-Romain BERNARD, Monsieur Jean-Philippe VERGER, Madame Maud PAULMIER.

## 8. Délibération relative à l'adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

D\_2026\_04\_10

L'installation du Conseil Municipal lors de sa séance du 22 Mars 2026 suite aux élections municipales du 15 au 22 mars 2026 a donné lieu à de nombreuses démarches prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'élaboration d'un Règlement Intérieur de son assemblée.

Le contenu du règlement intérieur est donc fixé librement par le Conseil Municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et des règlements en vigueur, et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'Assemblée locale.

Monsieur Le Maire, après que l'Assemblée ait pris connaissance du projet de Règlement Intérieur du Conseil Municipal pour la mandature 2026-2032, propose d'approuver ce document joint à la présente Délibération. (Consultable en Mairie)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

D'adopter le Règlement Intérieur du Conseil Municipal pour la mandature 2026-2032.

Présents : 18

Votants : 19

Pour : Monsieur Michel BOUTANT, Madame Marie-Jo BUHAJ, Monsieur Alain PERCHE, Madame Sandrine JUDGE, Monsieur Eric QUINTANE, Madame Marie-Chantal DUFRONT, Monsieur José DELIAS, Madame Annick DESSOLA, Monsieur Marc CAHU, Madame Nadia MOREL, Monsieur Vincent DELAHAYE, Madame Bernadette DIDIER, Madame Béatrice GANTEILLE, Monsieur Pascal BIGOT, Madame Christine DOUZENEL, Monsieur Axel-Romain BERNARD, Monsieur Jean-Philippe VERGER, Madame Maud PAULMIER.

## 9. Questions diverses

Point sur la communication : Création en plus du site internet de la Ville de CHABANAIS, d'une page Facebook, d'une page Instagram.

Implantation de panneaux d'affichage avec plans de la Commune et publicité des artisans, commerçants et entreprises intéressés.

Point sur une demande d'un administré pour un échange de parcelles : Cette demande implique un examen approfondi.

Point sur l'installation d'un masseur ayurvédique : adresse

Point sur les démonstrations de balayeuse pour l'entretien des voiries et accotements :  
Plusieurs entreprises se déplaceront pour que l'équipe municipale puisse juger des performances et qualités techniques de chacune des balayeuses présentées.

La séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de Séance

Sandrine JUDDE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Judde', enclosed within a large, loopy oval flourish.

Monsieur Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Boutant', consisting of several fluid, connected strokes.

Michel BOUTANT